

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p><b>OBJET :</b></p> <p><b>APPROBATION DU RAPPORT 2019 DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DECHETS ASSIMILES.</b></p>	<p><b>Nombre de Conseillers : 38</b>  <b>En exercice : 38</b>  <b>Présents : 33</b>  <b>Votants : 38</b>  <b>Délib. n°16- 08/10/2020</b></p> <hr/> <p>Certifié exécutoire          Transmis à la Sous Préfecture de          Prades          le          Par porteur          Publié le          Notifié le</p>
---	---

**L'an deux mille vingt, le 08 octobre**, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Lloles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BOURGHOFFER.

Date de la convocation : vendredi 2 octobre 2020

**Présents :** AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUERA Laurence (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), POUDADE Danielle (T), ROMERO Pierre (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T),

**Absents excusés :**

**Absents ayant donné pouvoir :** GARSAU Jacques (T) à Monique BOHER (T), LECOINNET Jean-Philippe (T) à Danielle POUDADE, PERSON Claude (T) à Dominique NOGUES (T), PETIT Vincent (T) à Nathalie ESCALAIS-VERGNETTES (T), PROFFIT France (T) à René LAVILLE (T).

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Jérôme PARRILLA a été nommé secrétaire de séance. <small>Contrôle de légalité</small>
Date de réception de l'AR: 16/10/2020 066-246600415-20201008-DE_058_2020-DE

VU le Code général des collectivités territoriales

En application de la loi du 02 février 1995 et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le Président présente, comme chaque année, au Conseil communautaire, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets et déchets assimilés.

VU le décret 2015-1827 du 30 septembre 2015, procédant à diverses modifications règlementaires en matière de prévention et de gestion des déchets. Ce dernier intègre une nouvelle présentation du « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers », supprimant, se substituant et abrogeant le décret 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ». Ce texte législatif a été pris en application de l'article 98 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 sur la TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE (TECV).

Pour mémoire, ce rapport doit être présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de l'établissement public.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil communautaire**

**PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de l'exercice 2019, présenté par le Président et joint en annexe de la présente délibération,

**CHARGE** le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président  
William BURGHOFFER**



RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/10/2020 066-246600415-20201008-DE_058_2020-DE